

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2019**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 11 février 2019, le conseil municipal a adopté le [premier projet de règlement numéro 1-2019, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, dans les usages spécifiquement autorisés de la zone Ib1, l'activité complémentaire de vente au détail du produit manufacturé.](#)
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **11 mars 2019, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 1-2019, soit l'ajout, dans les usages spécifiquement autorisés de la zone Ib1, de l'activité complémentaire de vente au détail du produit manufacturé.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone Ib1. Cette zone correspond à la partie centrale avant du Parc-de-l'Innovation. Elle est contenue entre l'avenue de la Grande-Anse (route 132) au sud-est, et la balance du Parc-de-l'innovation au sud-ouest, au nord-ouest et au nord-est.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 1-2019 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 1-2019 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration des zones concernées et le projet de règlement numéro 1-2019 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis public.

Donné à La Pocatière, le 14 février 2019.

Danielle Caron, OMA  
Greffière